



Communes de AUSSOIS  
(Hors Agglomération)

**ARRETE TEMPORAIRE**

Route Départementale n° 108  
Entre les PR 2+00260 et PR 6+0412

Le Président du Conseil Départemental de la Savoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'arrêté interministériel sur la signalisation routière (Livre 1, Huitième Partie - Signalisation temporaire - du 24 novembre 1967, approuvé par les arrêtés interministériels du 6 novembre 1992) ;

VU l'arrêté du Conseil départemental numéro 25-AT-2169 en date du 30 octobre 2025 interdisant toute circulation sur la Route Départementale n° 108 entre les points de repère 2+0260 et 6+0412 ;

VU la demande de l'entreprises TPLP LD Mollard Faquetti Bramans 73500 VAL-CENIS

**CONSIDERANT** que pour permettre l'accès au chantier, du 6 au 18 novembre 2025, il y a lieu d'autoriser la circulation des véhicules de la société pétitionnaire en réglementant leur déplacement entre 8h et 18h ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

L'ensemble des véhicules et engins de l'entreprise TPLP sont autorisés à emprunter la route départementale n° 108 - fermée à la circulation en période hivernale – pour permettre l'accès au chantier, 6 au 18 novembre 2025 de 8h à 18h. Une copie de cette autorisation devra être disponible dans les véhicules affrétés.

**ARTICLE 2**

Cette réglementation s'appliquera du 6 au 18 novembre 2025 de 8h à 18h.

**ARTICLE 3**

Monsieur le Directeur des Infrastructures du Département de la Savoie,  
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Savoie,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Maire d'AUSSOIS, ainsi qu'à l'entreprise TPLP.

Chambéry, le

12 NOV. 2025  
Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

Isabelle ROBERT  
Secrétaire générale



**AUTORISE L'ACCES au chantier sur la D108**

ENTREPRISE	NUMERO D'IMMATRICULATION DES VEHICULES
TPLP : LD Mollard Faquetti Bramans 73500 VAL-CENIS  Mail : <a href="mailto:ingrid@tplp-hmtp.fr">ingrid@tplp-hmtp.fr</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'ensemble des véhicules et engins de l'entreprise TPLP pour le chantier sur la D108</li></ul>